

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	CORPS émetteur Département de Gestion de la qualité
COD U.S.V.T. – R010	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENSEIGNEMENT DU SÉNAT DE L' UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE LA VIE "ROI MIHAI I" DE TIMISOARA	Édition 3 / Revue 0

RÈGLEMENTS

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENSEIGNEMENT DU SÉNAT DE L' UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE LA VIE "ROI MIHAI I" DE TIMISOARA

	Nom et surnom	Fonction	Date:	Signature
Élaborer	Chef des travaux Dr HORABLAGA ADINA	Directeur de département, Faculté d'agriculture	24.10.2022	
VÉRIFIÉ	Université Prof. dr. TULCAN CAMELIA	Directeur par intérim Département de Gestion de la qualité	24.10.2022	
	Professeur DARĂBUȘ GHEORGHE	président Sénat	24.10.2022	
Approuvé :	Professeur IANCU TIBERIU	Coordonnateur du CEAC	02.11.2022	
	HAIDUC SIMONA	Conseiller juridique	02.11.2022	
	Professeur ISIDORA RADULOV	Président CMO	02.11.2022	
Approuvé par le Conseil d'Administration par Décision no. 7795 du 02.11.2022				
Approuvé par le Sénat universitaire par décision no. 7802 du 02.11.2022				
RECTEUR	Univ. Prof. Dr. Ing. POPESCU COSMIN ALIN			

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	CORPS émetteur Département de Gestion de la qualité
COD U.S.V.T. – R010	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENSEIGNEMENT DU SÉNAT DE L' UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE LA VIE "ROI MIHAI I" DE TIMISOARA	Édition 3 / Revue 0

CHAPITRE . I. CHAMP D'APPLICATION

Art. 1. (1) Le présent règlement établit le cadre général d'organisation et de fonctionnement de la Commission Didactique du Sénat au sein de l'Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara (USVT).

(2) Le règlement s'applique aux membres de la Commission Didactique du Sénat, au sein de l'Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara.

(3) Les utilisateurs du règlement sont responsables de l'application et du respect des dispositions des documents du présent règlement.

CHAPITRE. II. BUT

Art. 2. Le but de l'élaboration de ce règlement est d'établir des règles unitaires concernant le mode d'organisation et de fonctionnement de la Commission Didactique du Sénat de l'Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara (USVT).

CHAPITRE. III. DÉFINITIONS. ABRÉVIATIONS

Art. 3 . EN n le contenu de ce règlement utilisera les **abréviations suivantes** :

- **USVT** - Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara.

CHAPITRE. IV. RÉFÉRENCES NORMATIVES

Art. 4. Législation primaire

- Loi sur l'éducation nationale no. 1/2011, avec modifications et ajouts ultérieurs ;
- Ordonnance gouvernementale d'urgence no. 75/2005 sur la garantie de la qualité de l'éducation, avec modifications et ajouts ultérieurs.

Art. 5. Droit dérivé

- Charte USVT ;
- Règlement Intérieur/Méthodologies/Procédures ;
- Décisions du Sénat universitaire et du Conseil d'administration ;
- La régulation de organisations et fonctionnement du Sénat de l'USVT – R069.

CHAPITRE .V. DESCRIPTION DU RÈGLEMENT

Art. 6. Le comité pédagogique du Sénat représente la structure spécialisée du Sénat de l'Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara (USVT) responsable de l'activité de formation professionnelle à travers les cours de licence, master, doctorat, études supérieures et formation continue. .

	Université des Sciences de la Vie « Roi Mihai I » de Timișoara	CORPS émetteur Département de Gestion de la qualité
COD U.S.V.T. – R010	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ENSEIGNEMENT DU SÉNAT DE L' UNIVERSITÉ DES SCIENCES DE LA VIE "ROI MIHAI I" DE TIMISOARA	Édition 3 / Revue 0

Art. 7. La Commission Didactique de l'USVT est composée de neuf membres, sept enseignants et deux étudiants, représentant chaque faculté de l'Université.

Art. 8. La direction opérationnelle de la Commission pédagogique est assurée par son président. Il collabore directement avec le vice-chancelier chargé de l'éducation et de l'assurance qualité de l'Université pour résoudre tous les problèmes qui se posent dans ce département.

Art. 9. La commission didactique du Sénat vise à appliquer les procédures juridiques établies concernant le contenu et l'évolution du processus éducatif dans tous les domaines d'études au sein de l' Université des Sciences de la Vie "Roi Mihai I" de Timișoara (USVT) ayant des attributions en matière de :

- a) analyse des propositions du corps professoral concernant l'établissement et le développement de nouveaux programmes d'études ;
- b) analyse de l'opportunité de propositions visant à diversifier certaines formes d'enseignement au sein de l'Université ;
- c) surveillance et veille à l'application de toutes les réglementations concernant l'activité d'enseignement et l'assurance qualité ;
- d) analyser les cours et programmes analytiques au niveau des facultés de l'Université ;
- e) vérifie l'exactitude des concours pour les postes d'enseignant à l'Université et est responsable de la rédaction du rapport final des examens organisés pour les postes d'enseignant à l'Université ;
- f) analyse et formule des réponses aux lettres et mémos reçus.

Art. 10. La commission didactique se réunit pour des problèmes spécifiques, sans périodicité établie, chaque fois que nécessaire, sur convocation de son président.

Art. 11. La commission didactique adopte des décisions qui sont soumises à l'analyse finale et à l'approbation par la plénière du Sénat de l'USVT .

Art. 12. Les réunions du comité didactique sont légalement constituées si la moitié plus un du nombre total des membres sont présents, et les décisions sont adoptées à la majorité simple (la moitié plus un du nombre total des membres présents à la réunion).

Art. 13. Tant aux réunions ordinaires qu'extraordinaires, la Commission didactique du Sénat peut inviter d'autres personnes extérieures à sa composition.

Art. 14. Le président de la commission didactique du Sénat informe le Sénat, le cas échéant, de l'activité réalisée.